

# DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE et ENSEIGNANT

## Cadre statutaire

---

<u>Catégorie</u> :	B
<u>Filière</u> :	Culturelle
<u>Cadre d'emplois</u> :	Assitant.es territoriaux.ales d'enseignement artistique
<u>Rattachement</u> :	Directeur Général des Services

Travail en lien direct avec la.le ou les élu.es en charge de la culture et en étroite collaboration avec la.le responsable de gestion administrative de l'Établissement d'Enseignement Artistique

Poste à temps complet (20h) : 12h de Direction, 8 h d'enseignement

## Définition du poste

---

Pilote le projet de l'établissement dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et du développement culturel de la collectivité. Organise et coordonne l'action pédagogique et administrative. Impulse des actions et garantit leur cohérence. Définit des projets innovants en favorisant des partenariats. Organise la communication générale de l'établissement.

Enseignement d'une discipline (Idéalement Percussions ou Formation musicale). Organisation et suivi des études des élèves et évaluations. Fait de la pratique artistique.

## Activités principales :

---

### Élaboration et mise en œuvre d'un projet d'établissement

- Élaborer une analyse du contexte social, économique, environnemental et artistique de l'établissement
- Décliner les orientations politiques dans l'organisation générale de l'établissement
- Inscrire le projet dans le fonctionnement des réseaux d'établissements départemental et régional
- Organiser la concertation et l'animation des équipes pédagogiques, administratives et techniques
- Concevoir un projet pédagogique et artistique d'établissement, en hiérarchisant les priorités
- Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle en lien avec les établissements scolaires

### Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'action culturelle

- Concevoir un programme d'action culturelle en lien avec les enseignements délivrés
- Développer des actions avec le réseau culturel
- Piloter des projets à dimension artistique et pédagogique

### Coordination et pilotage des projets pédagogiques et des pratiques collectives

- Animer les instances pédagogiques de l'établissement
- Impliquer les enseignants dans une approche collective du projet d'établissement

### Conseil et orientation des élèves

- Repérer les potentiels et centres d'intérêt des élèves
- Orienter et accompagner les élèves dans leur choix d'une discipline ou d'une pratique
- Gérer la relation avec les parents d'élèves
- Réguler les relations entre les élèves, les parents et les professeur.ses
- Conseiller et suivre les ancien.nes élèves dans la suite de leur parcours

## **Enseignement d'une discipline artistique**

- Communiquer techniquement des gestes artistiques (corps, instrument) dans le cadre d'une pédagogie individuelle ou de groupe
- Perfectionner et faire évoluer des qualités techniques d'exécution et d'interprétation
- Déterminer le champ des compétences à acquérir en lien avec le projet d'établissement
- Concevoir et organiser les liens entre apprentissages techniques et développement de la créativité
- Appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes pédagogiques
- S'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études
- Inscrire son activité d'enseignement dans le projet d'établissement
- Intégrer et développer ses apports dans et pour une démarche globale de formation de l'élève

## **Organisation et suivi des études des élèves**

- Repérer les évolutions des pratiques et les attentes en matière artistique et culturelle
- Identifier les différentes catégories de publics
- Ajuster ses méthodes et modalités pédagogiques en fonction des élèves
- Identifier et accompagner le projet personnel de l'élève
- Accompagner l'élève dans la découverte et l'appropriation des moyens propres au développement de sa pratique
- Repérer et favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves
- Conseiller les élèves et les accompagner dans leur orientation

## **Évaluation des élèves**

- Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif
- Mettre en œuvre des indicateurs partagés de progression individuelle et collective
- Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'ajustement des enseignements
- Organiser des modalités de contrôle des connaissances et des pratiques artistiques
- Participer à l'organisation et à la conduite de jurys

## **Et toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service**

### **Missions spécifiques**

---

Peut être amené.e à gérer la régie de recettes de l'école de musique

### **Savoirs généraux et savoirs socio-professionnels**

---

Maîtrise de l'environnement territorial.

Maîtrise des Techniques de travail coopératif en relation avec de multiples interlocutrices et interlocuteurs.

Maîtrise de la communication écrite et orale

Maîtrise des principaux circuits administratifs et financiers lors de montage de projets

Connaissances des règles et procédures de subventionnement des projets

Bonne maîtrise des outils informatiques

Qualités rédactionnelles

Qualités organisationnelles

Capacité à conduire le changement

Esprit de synthèse et d'analyse

Sens du rapport humain

Sens du service public

Textes réglementaires ministériels et interministériels relatifs au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique (schémas nationaux d'orientation, charte, etc.)  
Connaissance des disciplines artistiques (musique, danse, etc.)  
Savoirs fondamentaux de la pédagogie  
Acteurs et dispositifs de l'enseignement artistique  
Cadre réglementaire de l'organisation de spectacles (sécurité ERP, fiscalité, assurances)  
Intermittence, droit de la propriété intellectuelle  
Culture générale des disciplines et pratiques enseignées  
Méthodes de l'ingénierie pédagogique  
Fonctionnement des instances de conseil et de concertation (conseil d'établissement, pédagogique, etc.)  
Milieu artistique professionnel  
Parcours artistique, pratique et/ou culture artistique active sur sa spécialité

## Conditions d'exercice

---

Large autonomie dans l'organisation générale de l'établissement  
Garant.e du projet pédagogique et de la qualité des enseignements  
Responsabilité des ressources (humaines, matérielles et financières), de la sécurité des personnes et des bâtiments  
Force de proposition auprès de l'autorité territoriale  
Encadrement d'une équipe à effectifs variables,  
Contacts directs avec les élèves et les parents d'élèves  
Échanges et concertation permanente avec l'équipe pédagogique  
Relations permanentes avec l'autorité territoriale et/ou la direction des affaires culturelles  
Relations fréquentes avec les services de la collectivité : affaires scolaires, ressources humaines et gestion des personnels, finances, techniques, communication, jeunesse  
Coopération et partenariat avec les établissements culturels et d'enseignement, le département et la région

Travail en bureau à l'école de musique

Rythme de travail souple nécessitant une grande réactivité et de la disponibilité  
Pics d'activités possibles liés aux événementiels.

Relative autonomie dans l'organisation du travail, dans le respect des délais réglementaires

Congés à prendre sur les périodes de vacances scolaires